Chambre des Députés. Rapport fait au nom de la Commission du Budget chargée d'examiner le projet de loi relatif aux subventions de l'Etat pour constructions et appropriations d'établissements et de maisons destinés au service de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

Numéro d'inventaire : 1979.37238
Auteur(s) : Antonin Dubost
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Chambre des Députés
Imprimeur : Quantin (A.), imprimeur de la Chambre des Députés
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1885
Inscriptions :
• ex-libris : M. Buisson
Description : Sans couverture.
Mesures : hauteur : 283 mm ; largeur : 230 mm
Notes : Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 19 février 1885.
Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Bâtiments scolaires : Généralités
Filière : Elémentaire et post-élémentaire
Niveau : Élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 56

M. Buisson.

N° 3547

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

TROISIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1885

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 février 1885.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET * CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI *relatif aux subventions de l'État pour constructions et appropriations d'*établissements et de maisons destinés au service de l'enseignement *supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.*

PAR M. ANTONIN DUBOST

Député.

Messieurs,

La grande œuvre entreprise, depuis quelques années, dans le domaine de l'enseignement public, exige la solution de questions si nombreuses, si variées, si complexes, qu'elle

* Cette Commission est composée de MM. Sarrien, *Président;* Viette, Cavaignac, Etienne, Ménard-Dorian, *Secrétaires;* Allain-Targé, Proust (Antonin), Andrieux, Maret (Henry), Douville-Maillefeu (Comte de), Wilson, Rousseau, Thomson, Hérédia (de), Roche (Jules), Letellier, Lanessan (de), Carnot (Sadi), Ribot, Hérault, Lelièvre, Germain (Ain), Ballue, Roys (Marquis de), Dautresme, Choiseul (de), Saint-Prix, Dubost (Antonin), Brugère, Compayré.
(Voir le n° 3303).